

Décision 10 : Méthode de travail et durée de la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé

Président de l'Assemblée mondiale de la Santé

1. En mai 1994, la Région africaine avait désigné le Président de la quarante-troisième session du Comité régional de l'Afrique au poste de Président de la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Le cycle recommencera pour la Région africaine en l'an 2000.

Principales Commissions de l'Assemblée mondiale de la Santé

2. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional examinera, en cas de besoin avant chaque Assemblée mondiale de la Santé, les délégués des Etats Membres de la Région africaine qui pourraient assumer efficacement les fonctions de :
 - i) Président des Commissions principales A et B (Article 34 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé) ;
 - ii) Vice-Président et Rapporteurs de Commissions principales ;

Réunions quotidiennes des délégations africaines à l'Assemblée mondiale de la Santé

3. Les délégations africaines à la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé avaient jugé utile de se rencontrer quotidiennement pour procéder à un échange de vues sur les travaux en cours et se consulter sur la position à adopter dans les débats prévus en séance plénière et en commissions. Toutefois, compte tenu des dispositions de la résolution WHA48.17 dans laquelle le Directeur général était prié de continuer d'examiner les méthodes de travail de l'Assemblée mondiale de la Santé et compte tenu de la rationalisation de ces travaux, il y aura plus de réunion quotidienne, sauf dans des cas exceptionnels.

Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

4. En suivant l'ordre alphabétique anglais. Comme d'habitude, l'Angola, le Bénin, le Botswana et le Burkina Faso ont désigné les personnes devant faire partie du Conseil exécutif à partir de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil exécutif. Ces délégués se joindront à ceux de l'Algérie, de la Zambie et du Zimbabwe.
5. Le Burundi assistera à la centième session du Conseil exécutif et remplacera la Zambie dont le mandat expirera à la clôture de la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé.

Réunion informelle du Comité régional

6. Cette réunion se tiendra sur convocation du Directeur régional le lundi 5 mai 1997 au Palais des Nations, à Genève, pour confirmer les décisions prises par le Comité régional à sa quarante-sixième session.